



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021

Résumé

En réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et conformément aux décisions afférentes adoptées par le Conseil d'administration de l'UNICEF depuis 2014, dont la plus récente est la décision 2021/17, le présent document examine le financement du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021.

Les dialogues structurés sur le financement de l'UNICEF s'inscrivent dans le cadre du financement et de la collaboration à l'échelle du système, comme établi dans le Pacte de financement des Nations Unies, approuvé par le Conseil économique et social des Nations Unies en mai 2019.

Conformément aux décisions 2019/23, 2020/17 et 2021/17 du Conseil d'administration, l'UNICEF continue de suivre les progrès accomplis au sein de l'organisation en vue de l'application du Pacte de financement des Nations Unies. Le présent rapport fournit un aperçu général de la situation actuelle, des tendances en matière de ressources et des perspectives de financement pour l'année 2021, en prenant en considération les ressources ordinaires et les autres ressources.

Les éléments d'un projet de décision sont présentés dans la section VII.

* E/ICEF/2022/22.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Introduction

1. Les dialogues structurés sur le financement permettent de faire le point sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, ainsi que sur les progrès accomplis au titre des engagements individuels pris par l'organisation dans le cadre du Pacte de financement. Ce rapport présente les principaux éléments relatifs au financement de l'UNICEF pour l'année 2021. L'UNICEF a accompli des progrès significatifs en vue d'améliorer l'harmonisation des rapports concernant son dialogue structuré sur le financement avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), et de renforcer la qualité des échanges avec les États Membres par l'intermédiaire de séances informelles conjointes.

2. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de l'inflation mondiale et de ses répercussions sur le prix des denrées alimentaires et du carburant, et de la croissance significative des financements affectés aux crises humanitaires, la réalisation des objectifs de développement durable a pris un retard considérable ; il convient donc de maintenir les efforts collectifs et la coopération afin de soutenir le système des Nations Unies pour le développement grâce à des financements souples et non préaffectés, en particulier dans le domaine des ressources ordinaires et des fonds thématiques. Cet impératif est plus crucial que jamais.

3. L'UNICEF étant une organisation financée par des contributions volontaires, les dialogues structurés sur le financement jouent un rôle essentiel pour garantir la transparence des échanges avec les États Membres, améliorer les pratiques en matière de financement et permettre à l'organisation de s'acquitter de son mandat. Son efficacité dans la planification et l'obtention de résultats dépend des ressources disponibles. De même que le Pacte de financement, ces dialogues donnent aux États Membres – qui, en plus du rôle de partenaires financiers, supervisent la gouvernance de l'UNICEF – l'occasion de participer à la recherche de solutions pour améliorer la qualité et la prévisibilité du financement, de sorte que l'organisation puisse mieux planifier et mettre en œuvre les programmes, et obtenir des résultats équitables pour tous les enfants.

II. Le Pacte de financement des Nations Unies

4. Le Pacte de financement est un ensemble d'engagements communs pris par les États Membres et le système des Nations Unies afin de relever les défis mondiaux en matière de développement et d'atteindre les objectifs de développement durable en prenant appui sur des ressources souples et adaptées. Dans cette perspective, les États Membres se sont engagés à renforcer leur contribution aux ressources ordinaires pour atteindre au moins 30 % d'ici à 2023, à accroître la part des contributions pluriannuelles et à doubler le niveau des ressources distribuées par l'intermédiaire de fonds thématiques individuels et de fonds communs interorganisations destinés au développement.

5. Face à la complexité des défis à relever en matière de développement, il est plus essentiel que jamais de respecter les engagements prévus dans le Pacte de financement afin de renforcer les capacités du système des Nations Unies, tout en réduisant les délais d'intervention, les frais de transaction et la pression de la concurrence sur les ressources. La lutte contre la COVID-19 a déjà démontré à quel point la flexibilité des ressources pouvait s'avérer cruciale. Les ressources ordinaires offrent davantage de flexibilité que tous les autres types de financement et sont indispensables au bon fonctionnement de l'UNICEF et à la pérennité de son impact. En l'absence de

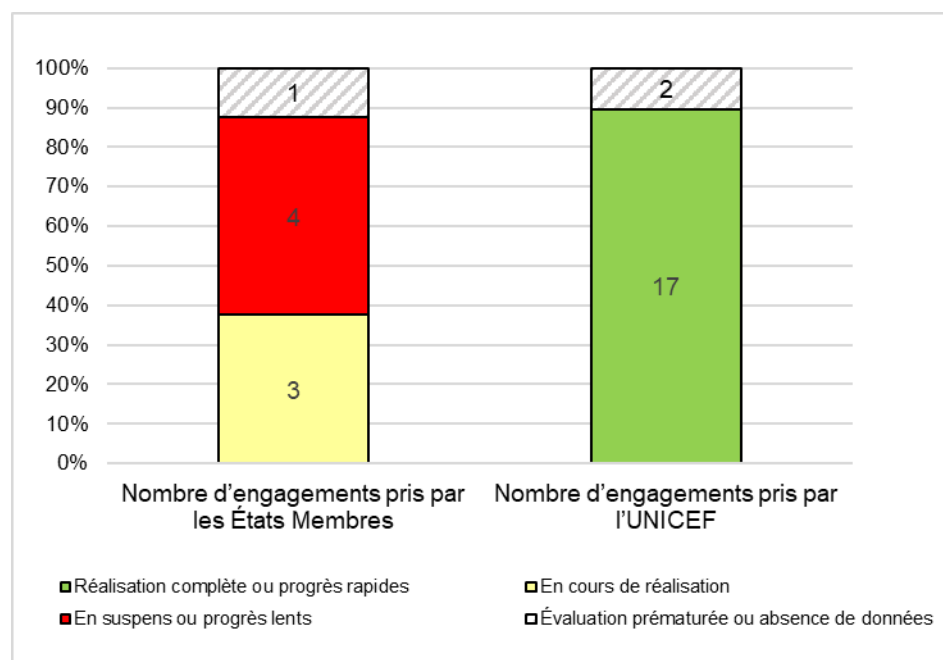
ressources ordinaires suffisantes, l'UNICEF n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat ni d'atteindre les enfants les plus vulnérables et les moins bien desservis.

6. Le rapport 2022 du Secrétaire général consacré à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/77/69–E/2022/47) offre un bilan qui demeure contrasté, avec des progrès observés sur seulement 50 % des engagements des États Membres (stable par rapport à 2020) et 89 % des engagements du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (contre 73 % en 2020, en hausse).

7. D'un point de vue interorganisationnel, l'UNICEF est globalement sur la bonne voie concernant la réalisation de tous les engagements pris par l'organisation et, dans certains cas, a obtenu des résultats dépassant les objectifs propres à l'ensemble du système des Nations Unies. En 2021, les progrès accomplis au titre des engagements des États Membres sont restés modestes ; pour 50 % d'entre eux (soit 4 engagements sur 8), on a même observé un recul, tandis que les progrès accomplis au titre des engagements individuels intéressant l'UNICEF ont permis d'obtenir des résultats égaux ou supérieurs aux attentes dans 89 % des cas (soit 17 engagements sur 19). L'annexe au présent rapport (UNICEF/2022/EB/12) présente les progrès accomplis au regard des engagements prévus dans le Pacte de financement. Aux fins du dialogue structuré sur le financement, la section IV du présent document traite des progrès accomplis au regard des engagements des États Membres.

Figure I

Progrès accomplis au regard des engagements prévus dans le Pacte de financement, 2021 (nombre et pourcentage)



III. Ressources allouées au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

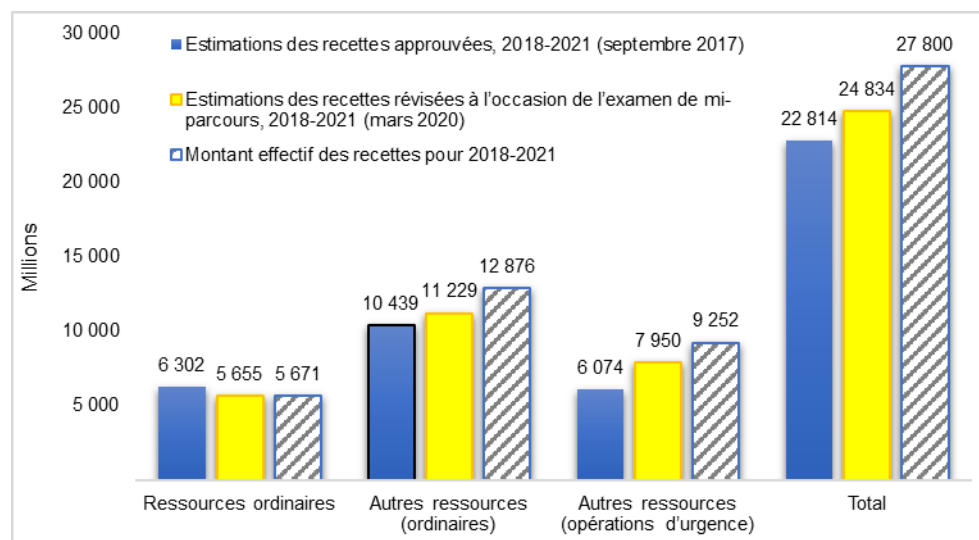
A. Recettes

8. Le plan stratégique de l'UNICEF comprend un plan financier quadriennal qui est examiné et révisé chaque année de façon continue.

9. En 2017, le Conseil d'administration a approuvé les estimations selon lesquelles le montant total des recettes¹ au titre du Plan stratégique pour 2018-2021 s'établirait à 22,8 milliards de dollars, dont 6,3 milliards de dollars (soit 28 %) de ressources ordinaires (RO) et 16,5 milliards de dollars (soit 72 %) d'autres ressources (AR) affectées. Ces prévisions ont fait l'objet d'une première révision en mars 2020, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, puis en juin 2020, en réaction à la pandémie de COVID-19. Les prévisions de recettes de l'UNICEF pour 2018-2021 ont fait l'objet d'une dernière révision en juin 2021, aboutissant à un montant total de 26,2 milliards de dollars, dont 5,6 milliards de dollars (ou 22 %) de RO et 20,6 milliards de dollars (ou 78 %) d'AR.

Figure II

Comparaison des prévisions de recettes approuvées au titre du Plan stratégique pour 2018-2021, des prévisions révisées et des recettes effectives
(en millions de dollars des États-Unis)



Note : MTR = examen à mi-parcours.

10. L'un des principaux objectifs du Pacte de financement consiste à restaurer l'équilibre entre RO et AR ; pourtant, au cours des 20 dernières années, le volume des contributions des donateurs du secteur public au système des Nations Unies a considérablement évolué au détriment des fonds non affectés (financements flexibles ou RO), auxquels les donateurs préfèrent la stricte affectation des fonds à des programmes, des projets ou des zones géographiques spécifiques. Au cours de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021, les RO représentaient 11 % des recettes issues du secteur public (soit 2 206 millions de dollars), contre 15 % (soit 2 289 millions de dollars) au cours de la période 2014-2017. Par contre, au cours de

¹ Les « recettes » désignent les contributions reçues des gouvernements, des arrangements interorganisations et des organisations intergouvernementales, ainsi que les ressources issues du secteur privé.

la même période, les RO représentaient 43 % des recettes issues du secteur privé (soit 2 807 millions de dollars), contre 42 % (soit 2 394 millions de dollars) pour la période 2014-2017, ce qui témoigne de la stabilité et de l'importance des financements privés face à l'affectation de plus en plus fréquente des contributions du secteur public. Dans ce contexte d'affectation croissante des fonds et en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025, le recours aux financements flexibles du secteur privé et à des instruments financiers innovants est plus essentiel que jamais.

11. En 2021, pour la première fois, les recettes de l'UNICEF ont dépassé 8 milliards de dollars, dans un contexte marqué par l'incertitude économique liée à la COVID-19, la baisse de certaines contributions parmi les principaux donateurs de l'UNICEF et les répercussions de la pandémie sur presque tous les pays donateurs ou participant à des programmes de l'organisation. Ce niveau de recettes inédit témoigne de la confiance des partenaires financiers publics et privés dans l'UNICEF et dans sa capacité à s'acquitter de son mandat, y compris dans les circonstances les plus difficiles.

Tableau 1
Montant effectif des recettes pour 2018-2021
(en millions de dollars des États-Unis)

Type de financement	Montant effectif en 2018 \$	Montant effectif en 2019 \$	Croissance en %	Montant effectif en 2020 \$	Croissance en %	Montant effectif en 2021 \$	Croissance en %	Total 2018-2021 \$
A. Ressources ordinaires	1 422	1 371	-4 %	1 470	7 %	1 408	-4 %	5 671
B. Total, autres ressources (C + D)	4 638	5 029	8 %	5 748	14 %	6 713	17 %	22 129
C. Autres ressources (ordinaires)	2 591	2 995	16 %	3 559	19 %	3 731	5 %	12 876
D. Autres ressources (opérations d'urgence)	2 046	2 034	-1 %	2 189	8 %	2 982	36 %	9 252
Total des recettes (A + B)	6 060	6 400	6 %	7 219	13 %	8 122	13 %	27 800

Note : les nombres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des colonnes.

12. Pour la période 2018-2021, les recettes de l'UNICEF ont atteint un montant total de 27,8 milliards de dollars, soit 6 % de plus que les prévisions de recettes approuvées en septembre 2021 et 22 % de plus que les premières prévisions approuvées en septembre 2017. En 2021, les recettes de l'UNICEF ont atteint un montant total de 8 122 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2020. Ce montant dépasse de 32 % les premières prévisions de recettes approuvées par le Conseil d'administration en septembre 2017 et de 25 % les prévisions révisées au mois de septembre 2021 pour l'année 2021. La hausse du montant total des recettes s'explique en grande partie par l'augmentation des AR affectées, en particulier les ressources dédiées à la lutte contre la COVID-19 et à d'autres crises humanitaires, notamment en Afghanistan et au Yémen. L'année 2021 a également été marquée par une baisse de 4 % des recettes relevant des RO.

13. En 2021, les recettes issues du secteur public se sont élevées à 5 924 millions de dollars, soit 73 % du total des recettes, ce qui constitue une augmentation de 9 %

(soit 473 millions de dollars de plus) par rapport à 2020. Ces recettes proviennent principalement des partenaires gouvernementaux membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD), notamment de l'Union européenne. En 2021, les recettes émanant du secteur privé ont atteint un niveau inédit, puisqu'elles ont représenté 26 %, soit 2 077 millions de dollars du total des recettes, ce qui équivaut à une augmentation de 29 % (soit 471 millions de dollars de plus) par rapport à 2020. Ces recettes proviennent principalement des comités nationaux pour l'UNICEF, des bureaux de pays de l'UNICEF, d'acteurs privés et d'organisations non gouvernementales. Les recettes diverses, considérées comme des RO, comprennent notamment les investissements, les intérêts, les licences, les services d'achats et d'autres sources de financement ; elles représentent 121 millions de dollars, soit 1 % du montant total des recettes.

14. Malheureusement, l'année 2021 marque à la fois un record de recettes pour l'UNICEF et une augmentation inédite des besoins des enfants. L'impact de la COVID-19 a continué d'exacerber les vulnérabilités des enfants et d'augmenter les retards dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le même temps, les besoins urgents ont atteint de nouveaux sommets : le montant annuel des besoins de financements humanitaires a atteint 7 milliards de dollars en 2021, le plus important appel à l'aide humanitaire de l'UNICEF à ce jour.

Figure III
Recettes par type de financement, 2008-2021
 (en millions de dollars des États-Unis)

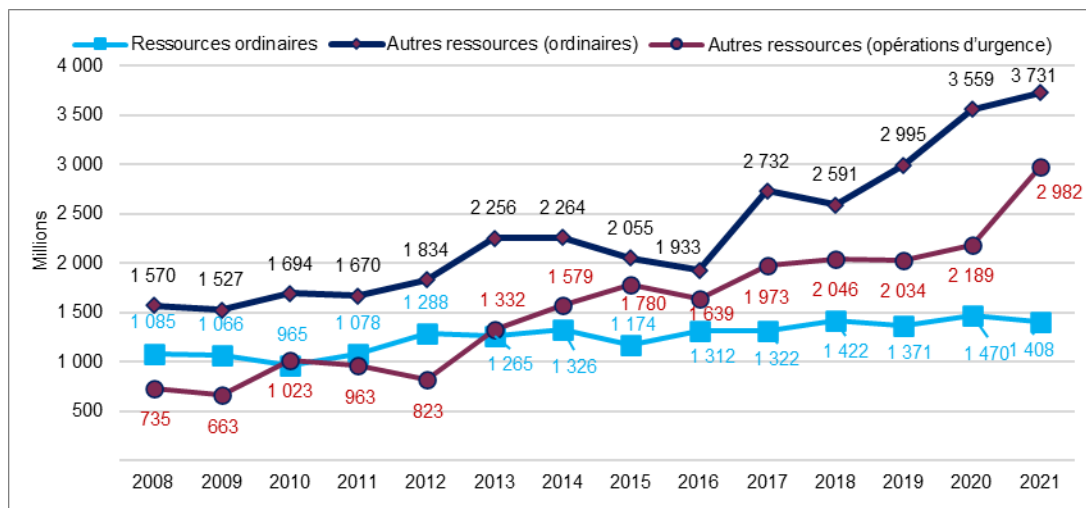
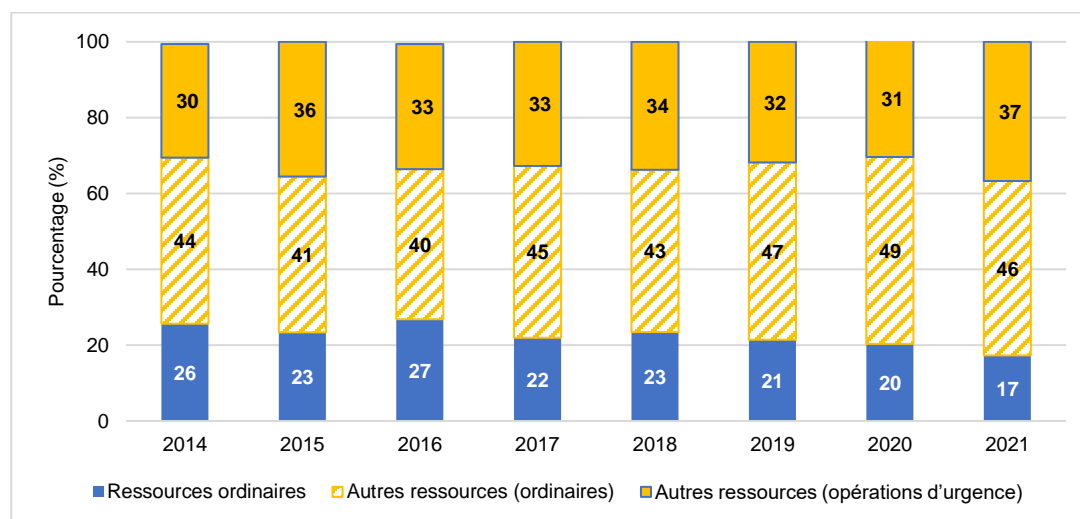


Figure IV
Proportion des recettes par type de financement, 2014-2021



15. En 2021, les autres ressources ont atteint 6 713 millions de dollars, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2020. Cela représente 59 % de plus que la cible initiale prévue dans le Plan stratégique et approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2017, et 34 % de plus que les estimations financières révisées approuvées par le Conseil d'administration en septembre 2021. Les autres ressources affectées aux opérations ordinaires ont représenté 56 % (soit 3 731 millions de dollars) du montant total des AR, dont 44 % (2 982 millions de dollars) relèvent des autres ressources affectées aux opérations d'urgence.

16. En réaction à la plus grande souplesse de financement demandée par l'organisation dans le cadre des besoins sans précédent suscités par la pandémie, les RO ont diminué de 4 % entre 2020 et 2021. Cela représente 19 % de moins que les estimations du Plan stratégique approuvées en septembre 2017, et 1 % de moins que les estimations financières révisées présentées au Conseil d'administration en septembre 2021. Les RO provenant du secteur public ont diminué de 10 %, passant de 592 millions de dollars en 2020 à 533 millions de dollars en 2021, tandis que les RO du secteur privé ont augmenté de 5 %, passant de 717 millions de dollars en 2020 à 754 millions de dollars en 2021. Les RO émanant du secteur public n'ont constitué que 9 % du total des recettes provenant de ce secteur, ce qui représente une baisse par rapport aux 11 % atteints en 2020. De fait, la part des RO dans le total des recettes a diminué de manière constante, passant de 23 % en 2018 à seulement 17 % en 2021. Ce recul est presque entièrement dû à la hausse des ressources affectées parmi les recettes tirées du secteur public.

B. Dépenses

17. Les dépenses effectives de l'UNICEF pendant la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021 ont atteint 26,1 milliards de dollars, un montant très proche des prévisions de l'examen de mi-parcours du budget intégré pour 2018-2021, qui s'élevaient à 25,9 milliards de dollars).

IV. Déficit en matière de ressources de qualité pour l'année 2021 et examen de la période 2018-2021

18. Dans le contexte du dialogue structuré sur le financement, les principaux engagements du Pacte de financement portent sur le déficit de ressources de qualité, notamment en matière de RO, de fonds thématiques et d'engagements pluriannuels de financement.

A. Ressources ordinaires

19. Les ressources ordinaires sont d'une qualité supérieure à tous les autres types de financement ; par conséquent, elles sont indispensables au bon fonctionnement de l'UNICEF et à la pérennité de son impact. Les ressources ordinaires sont des fonds octroyés sans restriction d'utilisation, qui peuvent être employés pour obtenir des résultats en faveur de tous les enfants – notamment les plus vulnérables et les moins bien desservis – et permettent de renforcer l'efficacité des autres types de financement. En Afghanistan, par exemple, les RO ont joué un rôle fondamental dans la chaîne du froid à l'échelle nationale, garantissant la mise en place d'un système solide en prévision du déploiement massif des vaccins contre la COVID-19. En République démocratique du Congo, leur contribution à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'enseignement primaire s'est avérée indispensable. Au Liban, elles ont permis à de nombreux secteurs et plateformes de proposer des services de santé mentale, garantissant ainsi leur accès à tous les enfants et adultes confrontés à des difficultés de cette nature².

20. Les ressources ordinaires jouent également un rôle essentiel pour permettre à l'UNICEF de s'acquitter de son mandat humanitaire. En janvier 2021, lorsque le cyclone Eloïse a frappé le Mozambique, les RO ont permis de soutenir les capacités de renfort pour garantir le déploiement rapide de fournitures d'urgence positionnées au préalable et de proposer des services d'urgence aux enfants touchés et à leurs familles. En 2021, 197 millions de dollars de ressources ordinaires ont été octroyés à 138 bureaux aux niveaux national, régional et du siège pour soutenir les programmes humanitaires. Les ressources ordinaires ont également permis aux programmes de l'UNICEF de passer rapidement de la vaccination de routine à la mise en œuvre d'interventions d'urgence et au déploiement du vaccin contre la COVID-19.

21. En 2021, 115 gouvernements, les 33 comités nationaux pour l'UNICEF et 49 bureaux de pays ont joué un rôle déterminant pour mobiliser des ressources au service de l'organisation et ont contribué aux RO à hauteur de 1 408 millions de dollars, en baisse de 4 % (soit 62 millions de dollars) par rapport à 2020. Malgré la baisse globale des RO de l'UNICEF constatée en 2021, les ressources ordinaires issues du secteur privé ont atteint un niveau record, représentant environ 54 % du montant total de ces recettes (en hausse de 5 % par rapport à 2020). Le secteur public a contribué aux RO à hauteur de 38 % du montant total (en baisse de 10 % par rapport à 2020) et les 9 % restants provenaient de recettes diverses.

22. Comme le montrent les figures V et VI ci-dessous, l'UNICEF dépend de plus en plus du secteur privé pour ses ressources ordinaires et la mise en œuvre de ses programmes. Sans ces partenaires essentiels, il n'aurait pas été possible d'obtenir certains résultats importants pour les enfants, en particulier dans le contexte de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses diverses répercussions.

² Pour découvrir d'autres exemples, voir le rapport (en anglais) *Core Resources for Results: 2021 report*, publié par l'UNICEF en mai 2022.

Figures V et VI

Montant des ressources ordinaires par type de partenaire financier, 2018-2021 et 2021³

(en millions de dollars des États-Unis)

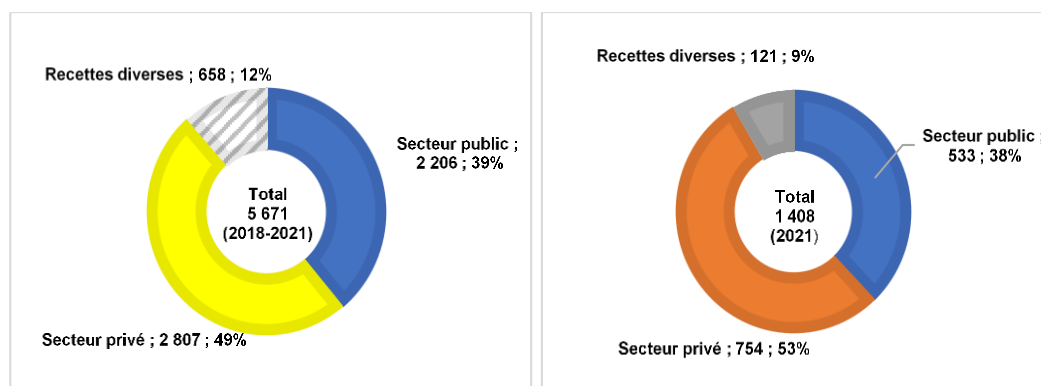


Tableau 2

Les 10 principaux partenaires financiers fournisseurs de ressources ordinaires, par contributions reçues, 2021^a

N°	Partenaire financier	Ressources ordinaires (en millions de dollars des États-Unis)	Type de partenaire
1	Comité japonais pour l'UNICEF	150	Privé
2	États-Unis d'Amérique	134	Public
3	Allemagne	84	Public
4	Comité coréen pour l'UNICEF	78	Privé
5	Comité allemand pour l'UNICEF	75	Privé
6	Suède	66	Public
7	Comité espagnol pour l'UNICEF	65	Privé
8	Comité français pour l'UNICEF	51	Privé
9	Norvège	51	Public
10	Comité italien pour l'UNICEF – Fondation ONLUS	47	Privé

^a Contributions reçues en espèces et en nature.**B. Contribution du secteur public aux ressources ordinaires**

23. En 2021, un total de 115 partenaires gouvernementaux ont contribué aux ressources ordinaires en 2021, soit huit de moins qu'en 2020. Il convient de noter que les pays ayant le plus augmenté leur contribution aux ressources ordinaires sont la Slovaquie, la Norvège, la Hongrie et l'Islande, et que la Lettonie a contribué pour la première fois. L'Allemagne, la Suède, la Norvège et le Danemark sont également restés d'importants contributeurs en matière de fonds flexibles, tandis que la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont apporté les plus grosses contributions pluriannuelles aux RO⁴.

³ Données établies à partir des « recettes », qui désignent ici les contributions du secteur public, les ressources issues du secteur privé et les recettes diverses.

⁴ D'après la valeur présente dans l'accord signé au début de la contribution pluriannuelle pour 2018-2025.

24. La part de la contribution des États Membres aux RO a poursuivi sa baisse, s'éloignant un peu plus de l'engagement pris dans le cadre du Pacte de financement et fixé à 30 %. La part des contributions sans restriction des États Membres aux RO dans l'ensemble des ressources provenant du secteur public a diminué, passant de 17 % en 2014 à 9 % en 2021, soit 2 % de moins qu'en 2020. Le nombre de gouvernements qui contribuent aux RO et respectent ou dépassent l'objectif inscrit dans le Pacte de financement continue de diminuer, passant de 78 à 56 sur 115 entre 2018 et 2021.

25. En 2021, les pays non membres de l'OCDE/CAD et les pays participant à un programme de l'UNICEF ont contribué aux ressources ordinaires à hauteur de 23 millions de dollars, dont environ 17 millions de dollars sous forme d'exemption de paiement du loyer des bureaux décidée par les gouvernements⁵. Cet appui a permis à l'UNICEF d'affecter les fonds reçus aux programmes en faveur des enfants.

26. La pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires à grande échelle ont démontré l'importance des ressources ordinaires. Il est encore plus important que les partenaires membres de l'OCDE/CAD et non membres du CAD augmentent leurs investissements et octroient de nouveaux financements afin que l'UNICEF soit en mesure de s'acquitter de son mandat au service de tous les enfants et d'atteindre les objectifs de développement durable. Les partenaires gouvernementaux devront investir davantage pour se rapprocher de l'augmentation minimale de 30 % de leurs contributions au titre des ressources ordinaires d'ici à 2023, conformément à l'engagement pris dans le cadre du Pacte de financement.

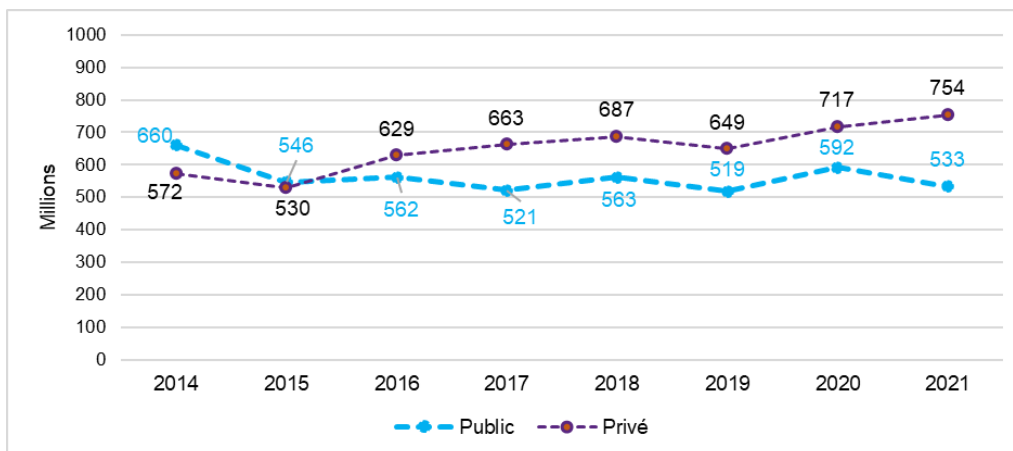
C. Contribution du secteur privé aux ressources ordinaires

27. L'année 2021 a établi un nouveau record en matière de contribution du secteur privé aux ressources ordinaires, avec un montant total de 754 millions de dollars, soit une hausse de 37 millions de dollars par rapport à 2020. Cela s'explique en grande partie par la réussite des campagnes numériques et télévisées d'appel aux dons, par l'amélioration des approches axées sur l'audience et par l'investissement dans les incitations aux dons individuels.

28. Les contributions du secteur privé aux RO restent indispensables au bon fonctionnement de l'UNICEF et leur part du montant total des RO n'a cessé d'augmenter, passant de 43 % en 2014 à 54 % en 2021. Les recettes issues du secteur privé présentent l'avantage d'accroître le montant des RO de l'UNICEF et de compenser la tendance croissante à l'affectation des ressources qui caractérise les contributions des partenaires du secteur public. Les deux années écoulées, 2020 et 2021, témoignent du rôle majeur et central du secteur privé dans la collecte de ressources ordinaires. L'UNICEF continuera d'investir dans l'élargissement de sa base de financement des ressources ordinaires.

⁵ Pour en savoir plus, veuillez consulter le Funding Compendium 2021 (à paraître en 2022).

Figure VII
Tendances relatives aux ressources ordinaires issues du secteur public et du secteur privé, 2014-2021
 (en millions de dollars des États-Unis)



D. Engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires

29. À travers la mise en œuvre d'accords pluriannuels, la prévisibilité des engagements en matière de financement permet à l'UNICEF de se concentrer sur l'obtention de résultats à moyen et long terme en matière de développement et d'action humanitaire, de réduire la fragmentation de ses interventions et le déploiement à grande échelle de ses programmes. Entre 2020 et 2021, la part des contributions aux RO issues d'accords pluriannuels a diminué, passant de 17 % à 13 %. L'UNICEF invite ses partenaires à augmenter leurs contributions de qualité à la réalisation de l'engagement pris dans le cadre du Pacte de financement visant à accroître la part de ce type de contributions.

Tableau 3
Contributeurs aux recettes pluriannuelles^a au titre des ressources ordinaires reconnues^b en 2016-2021
(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire financier</i>	<i>Période</i>	<i>Montant total des contributions pluriannuelles aux ressources ordinaires^c (en millions de dollars des États-Unis)</i>
Suède	4 ans (2018-2021) et 4 ans (2022-2025)	561
Royaume-Uni	3 ans (2018-2020)	154
Belgique	4 ans (2017-2020) et 4 ans (2021-2024)	140
Pays-Bas	3 ans (2019-2021)	112
Australie	5 ans (2016-2021)	91
Suisse	4 ans (2018-2021)	82
Canada	4 ans (2018-2021)	49
Luxembourg	2 ans (2020-2021) et 4 ans (2022-2025)	22
Danemark	3 ans (2020-2022)	20
Nouvelle-Zélande	3 ans (2019-2021)	12
Qatar	2 ans (2019-2020)	8
Total		1 250

Note : les nombres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des montants individuels.

^a On entend par accords pluriannuels les accords dont la durée minimum est de deux ans. Ces accords ne comprennent pas d'amendement.

^b Les recettes sont généralement comptabilisées l'année même de la signature d'un accord. Les montants correspondant aux autres années représentent les réévaluations dues aux fluctuations du taux de change. Les données relatives aux recettes ne tiennent pas compte des dépréciations.

^c D'après la valeur présente dans l'accord signé au début de la contribution pluriannuelle.

30. La grande majorité des contributions pluriannuelles aux RO proviennent des plus de 9,8 millions de donateurs particuliers privés, dont 6,2 millions de promesses de dons, qui soutiennent l'UNICEF au moyen de dons mensuels réguliers échelonnés sur une période moyenne de huit ans.

31. Les retards de paiement constituent un obstacle majeur à la prévisibilité des financements. Les versements effectués le plus tôt possible dans l'année, ou au début d'une période de planification pluriannuelle, renforcent l'efficacité de la planification et réduisent les risques liés aux fluctuations monétaires. L'UNICEF continue de rencontrer des difficultés en matière de prévisibilité des financements et pour la mise en œuvre de ses programmes.

E. Fonds thématiques

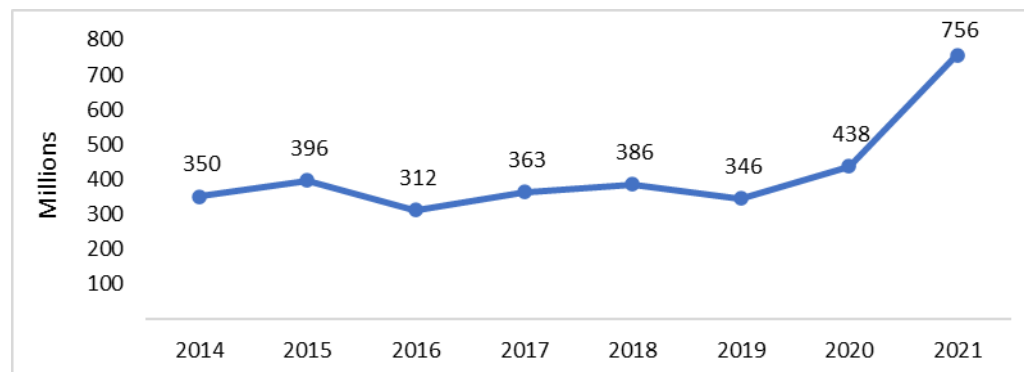
32. Du point de vue de la qualité, les fonds thématiques – humanitaires et non humanitaires – représentent la deuxième source de financement de l'UNICEF, après les ressources ordinaires. Les fonds thématiques facilitent l'obtention de résultats de haut niveau à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et forment le complément idéal des RO. L'UNICEF privilégie ces fonds communs affectés de manière non contraignante, dont la souplesse permet de mieux répondre aux besoins. La flexibilité des fonds thématiques permet à l'UNICEF et à ses partenaires d'améliorer la planification, d'obtenir des résultats plus durables et de réduire l'incertitude et les coûts de transaction, générant ainsi des gains d'efficacité. Les contributions aux fonds de financement thématiques de l'UNICEF (qui sont alignés sur les groupes d'objectifs du Plan stratégique) sont conformes aux principes des partenariats financiers

multilatéraux performants et des bonnes pratiques des donateurs de l'aide humanitaire, au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et au Pacte de financement.

Figure VIII

Contributions thématiques reçues, 2014-2021

(en millions de dollars des États-Unis)

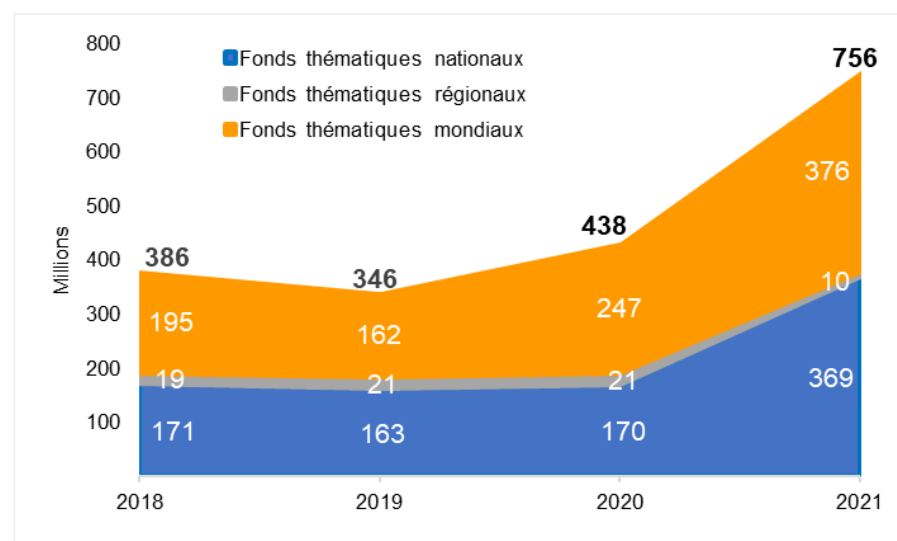


33. En 2021, 78 donateurs (20 gouvernements, 32 comités nationaux et 26 bureaux de pays de l'UNICEF collectant des fonds auprès du secteur privé) ont contribué aux fonds thématiques à hauteur de 756 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 73 % par rapport aux 438 millions de dollars collectés en 2020. L'octroi des fonds thématiques a pris trois formes différentes : 50 % d'entre eux (soit 376 millions de dollars) étaient issus de fonds thématiques mondiaux, 1 % (soit 10 millions de dollars) de fonds thématiques régionaux et 49 % (soit 369 millions de dollars) de fonds thématiques nationaux. En 2021, le secteur privé a contribué à l'ensemble des fonds thématiques à hauteur de 51 % (387 millions de dollars), dont deux tiers (258 millions de dollars) affectés aux fonds thématiques mondiaux.

Figure IX

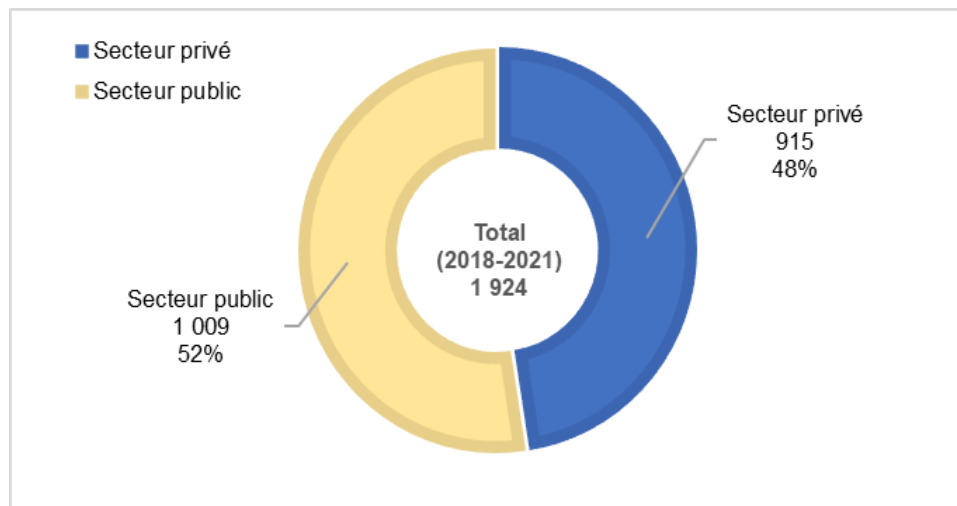
Fonds thématiques, par type de contribution, 2018-2021

(en millions de dollars des États-Unis)



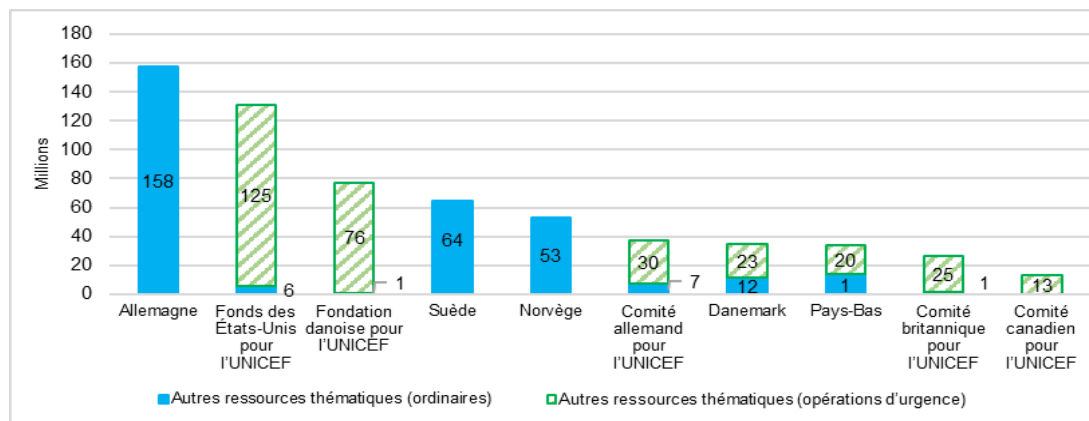
Note : les nombres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des montants individuels.

Figure X
Fonds thématiques, par type de partenaire, 2018-2021
 (en millions de dollars des États-Unis)



34. La contribution des 10 principaux partenaires financiers à l'ensemble des fonds thématiques s'est établie à 629 millions de dollars, soit 83 % du montant total du financement thématique de l'UNICEF. Les trois principaux partenaires financiers sont le gouvernement allemand, le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF et le Comité danois pour l'UNICEF, dont la somme des contributions représente plus de la moitié (58 %, soit 366 millions de dollars) du financement thématique issu des 10 principaux partenaires financiers. Il convient de noter que l'Allemagne a octroyé ses tout premiers fonds thématiques en contribuant notamment à l'action de l'UNICEF en Afghanistan à hauteur de 141 millions de dollars, par l'intermédiaire de fonds thématiques nationaux affectés à la nutrition, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé, la politique sociale et la protection sociale. En partenariat avec la Suède, une nouvelle modalité d'octroi des fonds thématiques axés sur les programmes de pays, d'abord mise à l'essai dans l'État plurinational de Bolivie et au Soudan, fait désormais l'objet d'un déploiement dans d'autres pays pour la période 2022-2025.

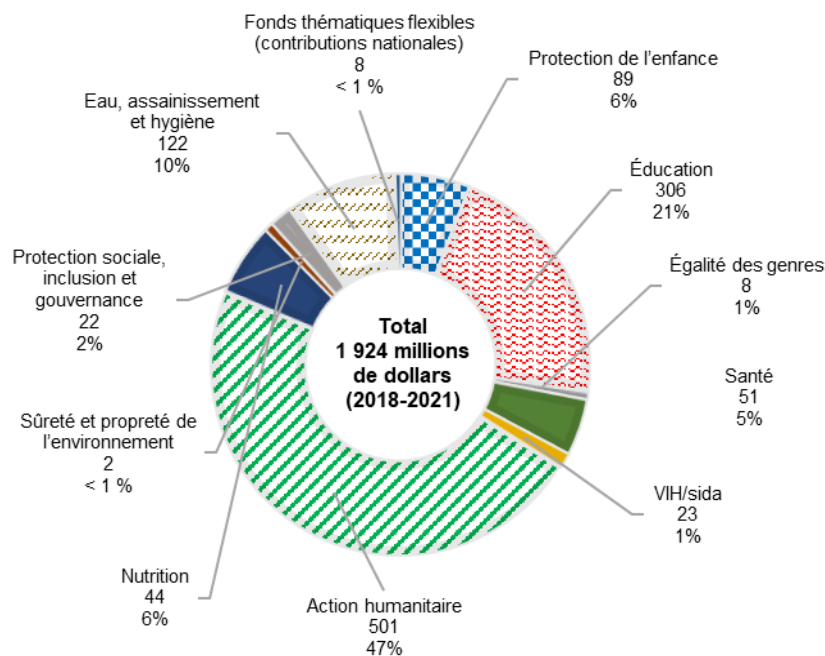
Figure XI
Principaux contributeurs aux fonds thématiques de l'UNICEF en 2021, par type de contribution reçue
 (en millions de dollars des États-Unis)



35. En 2021, les fonds thématiques représentaient 12 % de l'ensemble des AR, soit une augmentation de 4 %. Ce chiffre reste inférieur à l'objectif des 15 % fixé par le Plan stratégique pour 2018-2021. La part des fonds thématiques dans les AR provenant des États Membres a également augmenté de 4 % en 2021, pour atteindre 11 %.

36. Malgré le développement significatif de ce type de contribution en 2021, la répartition des fonds thématiques entre les différents domaines d'intervention de l'UNICEF demeure très inégale. Les fonds thématiques de l'UNICEF sont principalement alimentés par des contributions en faveur des programmes d'éducation et de l'action humanitaire. Les fonds thématiques relatifs à la santé, à la protection de l'enfance, à la protection sociale ainsi qu'à la sûreté et à la propreté de l'environnement sont confrontés à un manque chronique de financement par rapport à leur poids dans le total des dépenses relatives aux programmes engagés par l'UNICEF.

Figure XII
Contributions thématiques, par thème (2018-2021)
(en millions de dollars des États-Unis)



37. La hausse des fonds thématiques en 2021 ainsi que l'augmentation de leur part en pourcentage du total des ressources est encourageante et conforme à l'engagement pris par les États Membres au titre du Pacte de financement, qui consiste à doubler la part des contributions aux autres ressources au moyen des fonds thématiques individuels.

F. Engagements pluriannuels

38. Au titre du Pacte de financement, les États Membres se sont engagés à accroître la part des engagements pluriannuels de manière à ce qu'ils constituent au moins 50 %

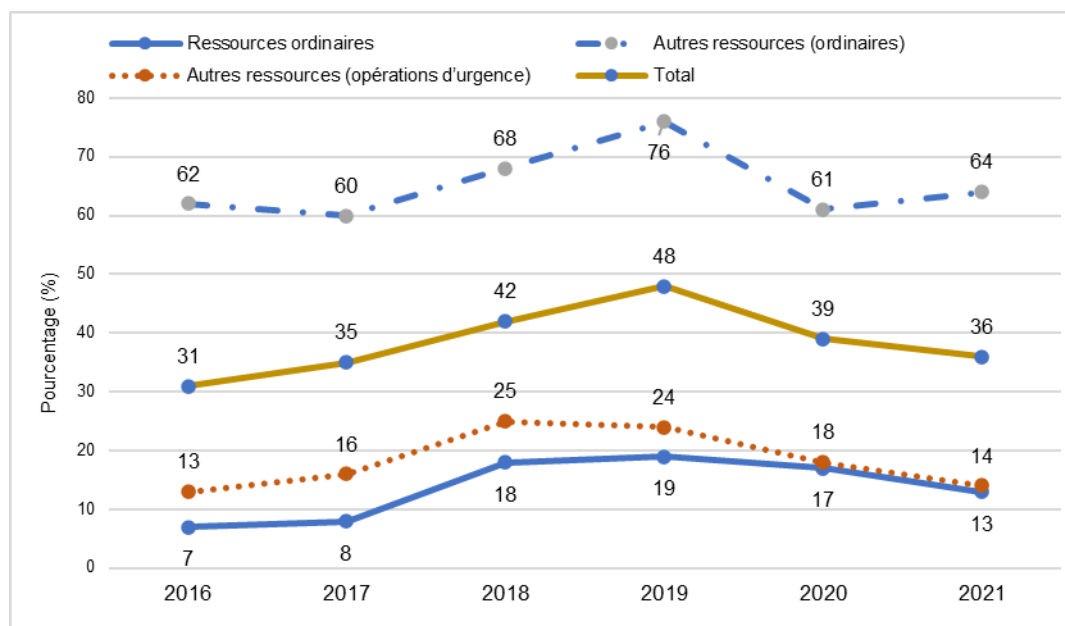
des contributions fournies aux organismes. Les engagements pluriannuels améliorent la prévisibilité des financements, renforcent la rapidité et l'efficacité des interventions, et favorisent la planification et la mise en œuvre à plus long terme des programmes.

39. En 2021, seules 36 % des contributions totales intéressant l'UNICEF étaient pluriannuelles, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 2020 et creuse l'écart par rapport à l'engagement pris dans le cadre du Pacte de financement et fixé à 50 %. Les contributions pluriannuelles ont ainsi augmenté de 3 % pour les autres ressources affectées aux opérations ordinaires (de 61 % à 64 %) et diminué de 4 % pour les autres ressources affectées aux opérations d'urgence (de 18 % à 14 %) ainsi que pour les RO (de 17 % à 13 %).

40. En 2021, les principales contributions sous forme d'engagements pluriannuels étaient issues des gouvernements allemand, suédois, norvégien et néerlandais, ainsi que du Comité allemand pour l'UNICEF.

Figure XIII

Pourcentage de contributions reçues dans le cadre d'accords pluriannuels en 2016-2021



V. Partenaires financiers des secteurs public et privé

41. Parmi ses partenaires financiers, l'UNICEF compte notamment des gouvernements, des institutions financières internationales, des partenariats programmatiques mondiaux, des fonds communs et des programmes conjoints des Nations Unies, des sympathisants individuels, des acteurs clés du secteur privé dotés d'une forte influence, tels que les fondations privées, et des entreprises.

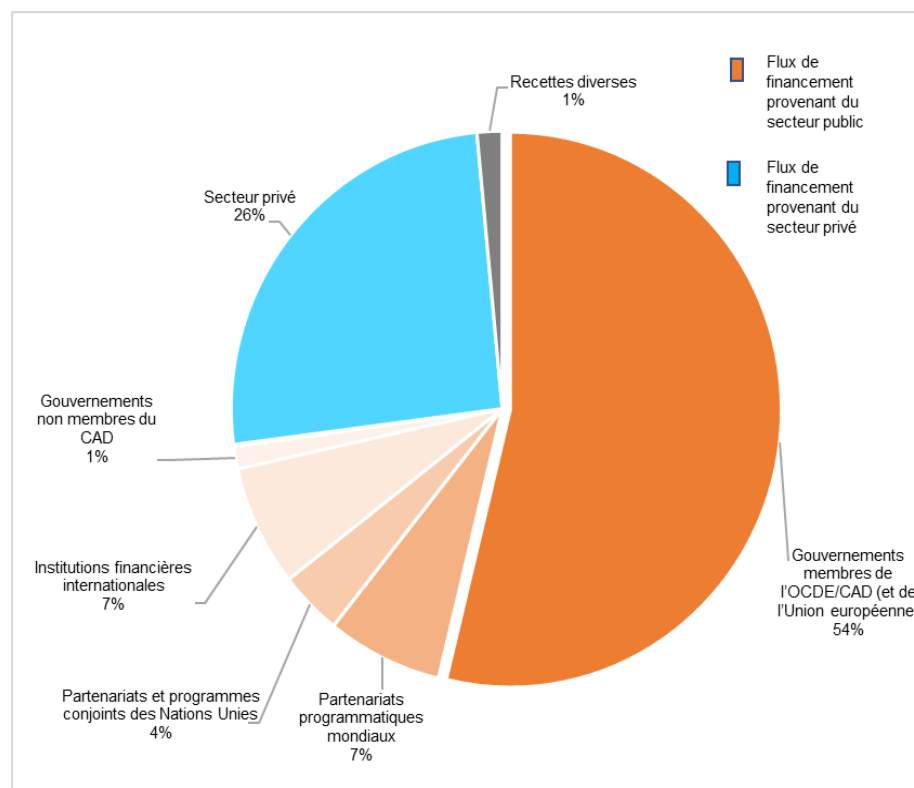
42. En 2021, les contributions des partenaires du secteur public se sont élevées à 5 924 millions de dollars (soit 73 % du montant total des recettes), ce qui équivaut à une augmentation de 9 % (soit 473 millions de dollars de plus) par rapport à 2020. Les contributions issues du secteur privé ont représenté 26 % du total des recettes,

atteignant un montant de 2 077 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 29 % (équivalente à 471 millions de dollars supplémentaires) par rapport à 2020. Le 1 % restant du total des contributions provient des autres sources de recettes, qui se sont établies à 121 millions de dollars.

43. L'UNICEF a continué d'élargir et de diversifier la gamme de ses partenariats avec des acteurs publics et privés. En 2021, les ressources de l'UNICEF provenaient de : 137 gouvernements, dont l'Union européenne (contre 146 en 2020, en baisse) ; plus de 9,8 millions de donateurs individuels (contre 8,7 millions en 2020, en hausse) ; 1 500 philanthropes, fondations et organisations associatives et confessionnelles ; 20 000 entreprises.

44. L'UNICEF a également continué à renforcer les initiatives et les partenariats public-privé axés sur la collaboration multipartite aux niveaux national, régional et mondial. Si ces partenariats ne s'appuient pas directement sur des ressources financières et tangibles, ils ouvrent la voie à des projets potentiels considérables visant à faire progresser les objectifs de plaidoyer de l'UNICEF et la mobilisation de ressources pour les enfants.

Figure XIV
Proportion des recettes par type de partenaire, 2021



A. Partenaires financiers gouvernementaux membres de l'OCDE/CAD

45. L'UNICEF est reconnaissant envers les gouvernements membres de l'OCDE/CAD, avec lesquels l'organisation entretient une relation de longue date et dont les généreuses contributions demeurent essentielles à l'obtention des résultats visés par le Plan stratégique. En 2021, plusieurs partenaires – notamment l'Allemagne, le Japon, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, le Canada et

la Suède – ont généreusement opté pour un renforcement de leur engagement en faveur des enfants à travers une augmentation de leurs contributions respectives. Entre 2020 et 2021, la Slovaquie, l’Autriche, l’Espagne, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l’Irlande ont affiché les plus fortes augmentations proportionnelles de leurs contributions, manifestant ainsi leur soutien à l’UNICEF.

46. L’organisation a pu compter sur des fonds flexibles grâce au soutien renouvelé des États-Unis et des partenaires européens, en particulier l’Allemagne, la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark. La Finlande et la Suède ont signé des accords financiers pluriannuels destinés à promouvoir les priorités de l’UNICEF en matière d’innovation. En 2021, l’Union européenne est restée un partenaire solide de l’UNICEF, avec un niveau de contribution record qui la hisse au troisième rang des plus importants partenaires financiers du secteur public, derrière les États-Unis et l’Allemagne. Les partenaires non européens, en particulier les États-Unis, le Japon et la République de Corée, ont apporté un soutien crucial à l’UNICEF face à la pandémie, notamment dans la mise en œuvre du Dispositif pour accélérer l’accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et du mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, entre autres grands domaines d’intervention.

B. Partenaires financiers gouvernementaux non membres de l’OCDE/CAD

47. L’UNICEF est reconnaissant envers les partenaires non membres de l’OCDE/CAD, notamment les pays participant à des programmes de l’organisation, pour leur soutien à l’obtention de résultats au service des enfants. En 2021, l’UNICEF a reçu des contributions au titre des RO provenant de 90 pays non membres du CAD, soit sept de moins qu’en 2020. La Lettonie a contribué pour la première fois au financement de l’organisation, et la Thaïlande et les Philippines ont augmenté leurs contributions en espèces aux RO par rapport à 2020.

48. Au cours des cinq dernières années, les pays du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord n’ont cessé de renforcer leur partenariat public et leur engagement auprès de l’UNICEF. En 2021, ces pays ont octroyé 92 millions de dollars à l’organisation, soit une hausse de 40 % par rapport à 2020 qui s’explique principalement par les contributions des Émirats arabes unis et de l’Arabie saoudite au Fonds de secours contre la famine au Yémen. En 2021, l’UNICEF a reçu des contributions de 39 pays africains pour un montant total de 142 millions de dollars. L’Afrique fait toujours partie des régions bénéficiaires de l’aide de l’UNICEF, mais les possibilités du continent en matière de ressources sont insuffisamment exploitées.

C. Institutions financières internationales

49. En 2021, l’UNICEF et les institutions financières internationales ont renforcé leur collaboration sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs. Cette collaboration est fondée sur des cadres de référence relatifs aux partenariats stratégiques et sur des plans d’action conjoints permettant d’identifier les principaux axes de coopération possibles. En travaillant aux côtés des institutions financières internationales, l’UNICEF peut exercer une influence significative sur leurs choix de financement, au profit des enfants et de leurs familles. À l’échelle mondiale, l’UNICEF s’implique dans une collaboration tripartite avec les gouvernements afin de mobiliser les ressources et l’expertise technique des institutions financières internationales au profit du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Dans les environnements instables, marqués par les conflits et la violence, l’UNICEF apparaît comme un partenaire fiable et crédible, avec lequel il est possible de mettre en œuvre des programmes faisant le lien entre action humanitaire, développement et

paix. À la fin de l'année 2021, par exemple, l'UNICEF a reçu 100 millions de dollars du Fonds spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan, géré par la Banque mondiale, afin d'assurer la continuité des services de santé essentiels face à la crise humanitaire aiguë traversée par le pays.

50. Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, l'UNICEF a renforcé ses partenariats avec l'ensemble des institutions financières internationales. Cette collaboration à plusieurs niveaux porte notamment sur : la fourniture d'articles de secours tels que les vaccins, les tests de dépistage et les médicaments contre la COVID-19 ; le renforcement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection sociale et des systèmes de santé ; l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à l'apprentissage à distance et à une bonne connexion. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, l'UNICEF et les institutions financières internationales ont participé à plusieurs consultations techniques de haut niveau portant sur la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation et la protection sociale. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Gavi, l'Alliance du Vaccin, le mécanisme COVAX et les institutions financières internationales, l'UNICEF a également organisé deux tables rondes auxquelles ont participé l'ensemble des principales institutions financières internationales.

51. En 2021, les institutions financières internationales (notamment les banques régionales de développement) ont contribué à l'action de l'UNICEF en faveur des enfants à hauteur de 461 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 113 millions de dollars supplémentaires issus d'accords tripartites avec les gouvernements. Le Groupe de la Banque mondiale est à l'origine de la contribution la plus élevée, avec 451 millions de dollars de financements directs et 93 millions de dollars par l'intermédiaire d'accords tripartites avec les gouvernements. En 2021, l'UNICEF a également signé des accords d'approvisionnement avec les institutions financières internationales pour un montant total de 1,8 milliard de dollars. Au cours de la période 2022-2025, les institutions financières internationales devraient devenir des partenaires clés de l'UNICEF et jouer un rôle essentiel dans la croissance de l'organisation.

D. Partenariats programmatiques mondiaux

52. En 2021, l'UNICEF a reçu 457 millions de dollars des partenariats programmatiques mondiaux, la majeure partie de ces fonds provenant de Gavi, l'Alliance du Vaccin, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial), du Partenariat mondial pour l'éducation et de Nutrition International. L'organisation a également reçu 104 millions de dollars supplémentaires en 2021 dans le cadre d'accords tripartites avec les gouvernements. L'augmentation des contributions respectives de Gavi, l'Alliance du Vaccin et du Fonds mondial s'explique en partie par leur soutien aux interventions de lutte contre la COVID-19, notamment pour un déploiement efficace des vaccins dans le cadre du mécanisme COVAX, aux côtés d'autres partenaires mondiaux de la santé tels que l'OMS. En 2021, l'UNICEF a constaté une baisse significative de la contribution du Partenariat mondial pour l'éducation, qui avait atteint un niveau record en 2020 pour soutenir la continuité de l'éducation à l'échelle mondiale face à la pandémie. De manière générale, les contributions des partenariats programmatiques mondiaux sont restées plus élevées que leur niveau d'avant la pandémie, lorsqu'elles s'élevaient à environ 300 millions de dollars par an.

E. Programmes conjoints et fonds communs des Nations Unies, et collaboration avec les autres organismes des Nations Unies

53. La part des fonds communs interorganisations dans le montant total des ressources ordinaires de l'UNICEF a augmenté dans le cadre des interventions de développement et légèrement baissé dans le cadre des interventions humanitaires. En 2021, 87 % des bureaux de l'UNICEF (111 bureaux) ont travaillé en partenariat avec des organismes apparentés des Nations Unies pour soutenir les priorités nationales, dépassant de loin l'objectif de 74 % fixé par le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021. L'UNICEF a reçu 481 millions de dollars au titre des arrangements interorganisations⁶ pour mener des interventions humanitaires et de développement, ce qui correspond à 9 % des contributions totales du secteur public au titre des AR en 2021 (soit une baisse de 2 % par rapport à 2020). Par ailleurs, les fonds gérés par l'UNICEF en tant qu'agent administratif des donateurs gouvernementaux et d'autres organismes des Nations Unies se sont élevés à un peu moins de 120 millions de dollars en 2021, contre 131 millions de dollars en 2020, soit une baisse de 8 %.

54. En 2021, l'UNICEF s'est fortement impliqué, en interne et auprès d'autres organisations, pour renforcer l'action des Nations Unies et la mise en œuvre de modalités de financement conjointes. L'UNICEF a poursuivi ses efforts pour mettre au point un exercice d'évaluation des interventions conjointes des Nations unies permettant d'optimiser les mécanismes interorganisations d'exécution des programmes. Ce processus comprenait plusieurs enquêtes, des groupes de discussion et des exercices de vérification menés en commun avec les organisations apparentées des Nations Unies, les partenaires financiers, certains bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et les différents bureaux de l'UNICEF. Cet exercice d'évaluation a permis d'identifier les opportunités et les difficultés qui caractérisaient les différents instruments programmatiques interorganisations des Nations Unies, et de formuler des recommandations en matière de politiques, de programmes, de partenariats, de mobilisation des ressources et de considérations opérationnelles.

55. L'UNICEF a participé activement à l'élaboration de l'enquête sur les caractéristiques communes de gestion du Pacte de financement, organisée par le Groupe des Nations Unies chargé du contrôle de la gestion fiduciaire et qui visait à évaluer la qualité des fonds de financement communs. En outre, l'UNICEF a mis au point des orientations techniques destinées à améliorer la pertinence de l'enquête grâce à l'identification des ajustements nécessaires et des besoins des différents organismes et pays membres des Nations Unies en matière de renforcement des capacités.

56. L'UNICEF participe également au Comité consultatif des programmes communs, une autre plateforme interorganisations des Nations Unies, et s'implique activement dans la révision de la note d'orientation relative aux programmes communs publiée en 2014. L'UNICEF a apporté sa contribution technique à un document de recommandations approuvé par le groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, préparant ainsi le terrain pour la révision effective de la note d'orientation, qui aura lieu en 2022.

⁶ Comprend les fonds mis en commun, les programmes conjoints, les arrangements interorganisations, les fonds de financement commun par pays et le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies.

F. Secteur privé

57. Les contributeurs du secteur privé au financement de l'UNICEF continuent de jouer un rôle essentiel pour permettre à l'organisation de s'acquitter de son mandat et d'atteindre tous les enfants. La collecte de fonds issus du secteur privé emprunte trois canaux distincts : 1) les donateurs individuels ; 2) les personnes d'influence ; 3) les entreprises. Les donateurs individuels incluent les personnes à l'origine de promesses de dons, de dons en espèces et de legs ; les personnes d'influence incluent les philanthropes, les fondations et les organisations associatives et confessionnelles.

58. Entre 2018 et 2021, le montant total des recettes de l'UNICEF s'est élevé à 6,59 milliards de dollars, en provenance des 33 comités nationaux et des 49 bureaux de pays de l'organisation. En 2020 et 2021, l'UNICEF a battu son record en matière de financements issus du secteur privé. Au cours de la seule année 2021, l'organisation a mobilisé 2,08 milliards de dollars provenant du secteur privé, dont 754 millions de dollars de RO et 1 323 millions de dollars d'AR. En 2021, les contributions du secteur privé ont représenté 53 % du montant total des RO. Le montant total des recettes a largement excédé celui de l'année précédente (1,6 milliard de dollars) et les prévisions relatives aux contributions du secteur privé pour l'année 2021 ont été dépassées de 38 %.

59. À l'heure actuelle, les donateurs individuels représentent la plus grande part des contributions aux RO, avec 9,8 millions de contributeurs en 2021, contre 8,7 millions en 2020. Le nombre de philanthropes privés et de fondations contribuant au financement de l'UNICEF a connu une hausse considérable au cours des quatre dernières années, passant de seulement 257 en 2018 à environ 1 500 en 2021.

60. Les entreprises sont également devenues l'un des principaux canaux privés de collecte de fonds pour l'UNICEF. Le nombre de partenariats avec des entreprises dont la contribution s'élève à plus de 100 000 dollars est passé de 253 en 2020 à 320 en 2021. Après une augmentation de 19 % en 2019 et de 21 % en 2020, l'UNICEF anticipe une nouvelle hausse à deux chiffres des financements privés issus des entreprises pour l'année 2021.

61. Cette augmentation des financements issus du secteur privé est d'autant plus remarquable que l'année 2021 a été marquée par les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Elle témoigne de l'avantage comparatif de l'UNICEF et de sa capacité à atténuer les risques grâce à des initiatives innovantes telles que l'Accélérateur ACT et le mécanisme COVAX, et à attirer de nouveaux partenaires financiers. Les facteurs de croissance peuvent être classés en trois catégories distinctes : 1) la réussite des campagnes numériques et télévisées d'appel aux dons ; 2) les approches axées sur l'audience, qui ont permis de mieux segmenter les différents types de donateurs et de leur soumettre de nouveaux produits et propositions ; 3) l'investissement dans les incitations aux dons individuels (notamment un projet pilote innovant de la Banque mondiale reposant sur l'émission d'obligations).

G. Partenariats et plateformes multipartites

62. Les entreprises sont de plus en plus intéressées par la possibilité de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de collaborer avec leurs pairs et avec les gouvernements. Dans ce contexte, l'UNICEF est parvenu à renforcer sa coopération avec différentes initiatives privées, plateformes multipartites et entreprises au cours de l'année 2021, tant sous la forme d'activités de plaidoyer, que de partenariats, de collaborations ou d'actions collectives. L'UNICEF, conformément à ses priorités en matière de collaboration à grande échelle avec le secteur privé, s'est à la fois impliqué dans des initiatives existantes et dans la mise en place de nouvelles initiatives. La persistance de la pandémie de COVID-19 a renforcé la tendance des

entreprises à privilégier les enjeux systémiques, généralement très proches des priorités de l'UNICEF (lutte contre les changements climatiques, renforcement des systèmes de santé, soutien à la santé mentale, développement des compétences, renforcement des chaînes d'approvisionnement, etc.), en se concentrant davantage sur la résilience et les activités de préparation dans la perspective de l'après-pandémie et de la phase de relèvement.

63. Ces différentes évolutions et opportunités ont permis à l'UNICEF de tirer un plus grand parti des capacités de plaidoyer et d'influence des entreprises, et de mobiliser de nouveaux partenaires et financements au service des priorités et des opérations de l'organisation. Parmi les initiatives mises en œuvre, on peut notamment citer : la Coalition mondiale en faveur du bien-être psychique de la jeunesse, destinée à mobiliser les investissements des secteurs public et privé, et à promouvoir le bien-être mental des jeunes ; l'Accélérateur du marché pour l'hygiène des mains, dont l'objectif consiste à résoudre les difficultés d'approvisionnement et de production liées à la pandémie de COVID-19, et à servir de point d'entrée pour le renforcement du soutien au marché de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; la présence des enfants à l'ordre du jour de la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, sous la forme d'une déclaration reconnaissant les changements climatiques comme une crise des droits de l'enfant.

H. Financements alternatifs/innovants

64. Au sein de l'UNICEF, le financement alternatif/innovant en faveur des enfants désigne les approches et mécanismes de financement qui : a) mobilisent des ressources supplémentaires pour les enfants au moyen de nouveaux instruments financiers ou utilisent les instruments existants de manière novatrice ; b) exploitent les ressources de manière plus efficace et efficiente dans l'intérêt des enfants ; et/ou c) orientent davantage les ressources vers les résultats afin d'accélérer l'application de solutions programmatiques et opérationnelles en faveur des enfants. En 2021, pour la première fois, l'UNICEF et la Banque mondiale ont émis une obligation par l'intermédiaire des marchés de capitaux afin de mettre à disposition 50 millions de dollars pour soutenir les programmes de l'UNICEF en accélérant les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé sur les marchés émergents. Les bureaux de pays ont reçu un premier versement de 15,4 millions de dollars pour l'année 2021 et la somme restante leur sera allouée en 2022. En outre, le Conseil d'administration a approuvé l'instauration du Fonds Dynamo autorenouvelable, mis au point en 2021. Ce fonds sera alimenté en 2022. Ces nouveaux instruments de financement et d'investissement aideront l'UNICEF à conserver un niveau élevé de RO.

VI. Mesures stratégiques

A. Accélérateur ACT et mécanisme COVAX

65. L'UNICEF est un partenaire transversal de l'Accélérateur ACT, une collaboration mondiale lancée en 2020 pour hâter la mise au point et la production de tests de dépistage, de traitements, de vaccins et d'équipements de protection individuelle contre la COVID-19, et y garantir un accès équitable, tout en renforçant les systèmes de santé. Au sein de l'Accélérateur ACT et du mécanisme COVAX, l'UNICEF a joué un rôle déterminant pour l'achat et la fourniture des vaccins, des traitements et des équipements personnels de protection contre la COVID-19, ainsi que des kits de dépistage de la maladie, ce qui inclut l'achat, le transport international, la logistique, le soutien à la préparation des pays, la distribution dans les pays, le soutien aux éléments essentiels du renforcement des systèmes de santé (chaîne du

froid, formation des agents de santé, etc.), la communication sur les risques et l'engagement communautaire.

66. Au mois d'octobre 2021, le montant total des engagements financiers des gouvernements et autres partenaires s'élevait à 17,8 milliards de dollars, sur les 38,1 milliards de dollars de besoins identifiés dans le cadre de l'Accélérateur ACT. La stratégie et le budget de l'Accélérateur ACT pour la période octobre 2021-septembre 2022 ont fait l'objet d'une révision aboutissant à un budget actualisé de 23,4 milliards de dollars pour l'ensemble des organismes membres de l'Accélérateur ACT. Tous deux lancés dans le cadre de l'Accélérateur ACT, l'appel mondial de l'UNICEF en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, qui visait à obtenir 969 millions de dollars, et le mécanisme de financement de l'approvisionnement, dont la cible était fixée à 2,5 milliards de dollars, avaient respectivement atteint 85 % et 45 % de leurs objectifs de financement avant la fin de l'année 2021. L'UNICEF continue à s'impliquer activement dans l'optimisation des investissements en faveur des enfants grâce à l'Accélérateur Act, dont les postes budgétaires ont été élargis grâce aux activités de plaidoyer de l'organisation, ce qui permettra de maintenir l'accès aux services essentiels, la communication sur les risques et la participation communautaire. L'intérêt porté à l'Accélérateur ACT et au mécanisme COVAX doit être mis à profit pour garantir des activités de relèvement centrées sur les enfants, notamment à travers des investissements en faveur des soins de santé primaire et le renforcement des systèmes de santé dans le cadre des activités de préparation et d'intervention liées à la pandémie.

B. Gestion des risques

67. L'identification, l'atténuation et la gestion des risques sont des composantes essentielles de l'ensemble des programmes et des opérations de l'UNICEF. De ce point de vue, 2021 n'a pas fait exception à la règle. Comme en 2020, les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont touché non seulement les programmes de l'UNICEF pour les enfants, mais également ses activités opérationnelles. La pandémie continue de fragiliser les économies nationales de nombreux donateurs traditionnels de l'organisation, favorisant ainsi l'instabilité de l'environnement financier. La part croissante des AR par rapport aux RO contraint également l'UNICEF à imposer des conditions plus strictes et des frais de transaction plus élevés aux donateurs.

68. Les difficultés économiques croissantes, combinées au risque d'une diminution ou d'un détournement de l'aide publique au développement (APD) lié à la crise ukrainienne, peuvent avoir un impact négatif sur les enfants les plus vulnérables dans les pays à faible revenu et touchés par un conflit, et entraîner une augmentation de la pauvreté des enfants. L'UNICEF suit avec attention l'évolution de la situation et plaide auprès des partenaires membres de l'OCDE/CAD pour l'octroi d'une APD plus importante et de meilleure qualité, notamment au profit des ressources ordinaires des organismes des Nations Unies. L'organisation plaide également pour la préservation de l'APD destinée aux pays à faible revenu et aux situations d'urgence humanitaire en dehors de l'Europe.

69. Face à la pandémie mondiale et à ses conséquences sur les capacités d'intervention, au nombre de catastrophes humanitaires en cours et à la nécessité de continuer à atteindre les enfants les plus vulnérables, la flexibilité des financements revêt une importance particulière. Bien que le montant total des recettes ait augmenté, la diminution des ressources ordinaires risque d'entraver fortement la capacité de l'UNICEF à s'acquitter de son mandat.

C. Vers un renforcement de la production de rapports, de la visibilité et de la reconnaissance

70. Depuis plusieurs années, l'UNICEF a réalisé d'importants progrès pour offrir à ses partenaires du secteur public davantage de reconnaissance et de visibilité. L'UNICEF participe à un groupe interorganisations qui permet à ses membres de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences respectives en matière de reconnaissance et de visibilité des partenaires. Un questionnaire de satisfaction consacré à cette question et distribué aux partenaires du secteur public a permis de montrer qu'en 2021, 100 % des partenaires ayant répondu au questionnaire étaient satisfaits de la reconnaissance et de la visibilité offertes par l'UNICEF ; un score en nette augmentation par rapport à 2020 (79 %) et à 2019 (39 %). En 2021, la hausse de l'activité liée à la lutte contre la pandémie, notamment en matière de livraison de vaccins, a donné à l'UNICEF l'opportunité de reconnaître l'importance de ses partenaires publics et privés.

71. L'UNICEF a mis au point un guide proposant de nouvelles approches destinées à promouvoir la reconnaissance et la visibilité des partenaires du secteur public contribuant au financement de l'organisation sous la forme de fonds flexibles. Les principales publications de l'UNICEF participent toujours à la reconnaissance des partenaires du secteur privé, notamment le Rapport sur les ressources ordinaires, les rapports annuels sur les résultats mondiaux de l'UNICEF, le *Funding Compendium* et les divers rapports thématiques régionaux et nationaux de l'organisation.

72. L'UNICEF assure également le suivi de la reconnaissance des partenaires du secteur public par l'intermédiaire de ses différents réseaux sociaux. Entre 2019 et 2021, le nombre de mentions des partenaires du secteur public sur les réseaux sociaux de l'UNICEF (Twitter, Facebook, Instagram et autres plateformes) a plus que doublé, passant de 4 900 à 12 500 mentions.

D. Orientations futures

73. En septembre 2021, le Conseil d'administration a approuvé les estimations selon lesquelles le montant total des recettes au titre du Plan stratégique pour 2022-2025 s'établirait à 25,9 milliards de dollars, dont 5,9 milliards de dollars (soit 23 %) de RO et 20 milliards de dollars (soit 77 %) d'AR affectées, censés provenir à 71 % des partenaires du secteur public, à 28 % du secteur privé et à 1 % de recettes diverses.

74. Néanmoins, les recettes de l'UNICEF sont fragilisées par une succession de crises dont l'intensité et la complexité menacent fortement le développement durable et les progrès accomplis dans ce domaine au profit des enfants depuis plusieurs décennies. Avant le déclenchement de la crise en Ukraine, le monde était déjà confronté aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et aux conséquences désastreuses des goulots d'étranglement en matière d'approvisionnement, qui ont accéléré l'inflation et renforcé le poids de la dette, entraîné des catastrophes climatiques et fragilisé les facteurs de croissance à long terme.

75. Alors qu'un ralentissement de la croissance économique mondiale est annoncé (3,6 % en 2022 et 2023, contre 6,1 % en 2021) et que la crise ukrainienne conduit à la hausse des prix de la nourriture et des carburants, l'UNICEF et ses partenaires doivent tenir compte d'une baisse probable de la production économique mondiale susceptible d'entraîner une baisse des financements publics et privés, au détriment du développement. La hausse des prix des produits de base et de l'énergie, l'accélération de l'inflation et la pression de la dette exacerberont les besoins des enfants et de leurs

familles en matière de développement et d'action humanitaire, et risquent ainsi d'alimenter l'instabilité et les troubles.

76. En 2021, l'APD a atteint le niveau record de 179 milliards de dollars, en hausse de 4 % en termes réels par rapport à 2020. Néanmoins, 3,5 % de l'APD a servi à la fourniture de vaccins contre la COVID-19 aux pays à revenu faible et intermédiaire. Si l'on ne tient pas compte des fonds affectés aux dons de vaccins contre la COVID-19, l'APD n'a augmenté que de 0,6 % par rapport à 2020. L'année 2021 est également marquée par une nette tendance à la hausse en matière de financement de l'action humanitaire au profit des organismes des Nations Unies, avec une empreinte humanitaire accrue. Cette évolution a permis à l'UNICEF de battre son record de financement, en particulier grâce à l'augmentation des fonds humanitaires. En 2021, les fonds de l'organisation affectés à l'aide humanitaire ont augmenté de 36 % par rapport à 2020 pour atteindre 2,98 milliards de dollars, soit 36 % du montant total des recettes de l'UNICEF. Bien que l'organisation se félicite de l'attention portée à l'action humanitaire, il convient de noter que ces financements se sont concentrés sur un petit nombre de situations d'urgence, tandis que de nombreuses autres crises continuaient à souffrir d'un manque de financements.

77. Cette répartition inégale des fonds humanitaires est aggravée par le problème crucial de la baisse des ressources ordinaires. Les fonds humanitaires ne constituent pas une source de financement suffisante pour permettre à l'UNICEF d'intervenir efficacement dans les contextes de crise humanitaire. La rapidité des interventions et de leur déploiement en début de crise dépend des RO dont dispose l'organisation. En 2021, 128 pays ont pu bénéficier de programmes humanitaires et d'une aide indispensable à la survie grâce à des RO d'un montant total de 179 millions de dollars.

78. Dans ce contexte unique et incertain, l'UNICEF invite ses partenaires à : a) éviter les coupes trop importantes dans les investissements destinés au système des Nations Unies ; b) respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement en matière de flexibilité et de prévisibilité des ressources, à travers l'augmentation des ressources ordinaires, des fonds communs, des fonds thématiques et des contributions pluriannuelles ; c) favoriser les investissements à long terme au profit du système des Nations Unies afin de répondre aux situations d'urgence actuelles et d'anticiper les priorités en matière de développement et d'aide humanitaire.

VII. Conclusion

79. L'UNICEF remercie vivement ses partenaires financiers pour leur contribution aux recettes générées en 2021 et au cours de la période 2018-2021. L'UNICEF attache de l'importance à toutes les formes de financement, mais les ressources ordinaires pluriannuelles demeurent les recettes les plus importantes pour permettre à l'organisation de faire preuve de souplesse dans ses interventions et d'obtenir des résultats sur le terrain, au service de tous les enfants, partout dans le monde. Elles sont suivies de près par les fonds thématiques.

80. La baisse des RO aura un impact négatif sur la capacité de l'UNICEF à : atteindre les objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025 en matière d'aide humanitaire et de développement ; répartir plus équitablement les financements au profit des différents domaines programmatiques ; respecter les normes en matière d'assurance qualité et de transparence ; soutenir la mise en place d'un contrôle indépendant et favoriser la qualité des programmes à travers des activités de recherche, d'évaluation, de collecte d'informations et de données probantes, de suivi et d'établissement de rapports.

81. Par l'intermédiaire des dialogues structurés sur le financement, l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec le Conseil d'administration, les gouvernements, les

comités nationaux, la société civile et le secteur privé en vue de : limiter l'affectation des financements et privilégier les RO ou les AR flexibles ; progresser ensemble vers la réalisation des engagements pris par les différentes parties prenantes au titre du Pacte de financement ; soutenir les efforts de réforme du Secrétaire général en poursuivant la réflexion sur les modalités du dialogue structuré, en commun avec les organismes apparentés des Nations Unies.

VIII. Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF (E/ICEF/2022/25) ;

2. *Note* l'importance de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, qui sont par ailleurs essentielles à l'UNICEF pour continuer à atteindre équitablement tous les enfants, partout dans le monde, afin qu'ils puissent satisfaire et exercer leurs droits ;

3. *Prend également acte* de l'importance d'un financement thématique flexible, qui est également essentiel à l'UNICEF pour accélérer la programmation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les zones où les avancées en matière de développement ont été sapées par la pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires ;

4. *Rappelle* l'importance que revêt l'engagement pris par les États Membres au titre du Pacte de financement, en particulier pour la prévisibilité du financement, et les exhorte à privilégier les ressources ordinaires et les promesses de dons pluriannuels pour la période 2022-2025, étant donné que la diminution des ressources ordinaires compromet la capacité de l'UNICEF à atteindre les résultats escomptés de son Plan stratégique.
